

Classes musicales à horaires aménagés CE2 – CM1 – CM2

2010-2011

Conservatoire à Rayonnement Régional

22 rue de la Belle-Feuille
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 55 18 45 81
www.bb-cnr.com

Ecole Billancourt

174/178, rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
Tel. : 01 55 18 56 06

A QUI S'ADRESSENT LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES ?

Les classes à horaires aménagés ont été créées pour permettre à des élèves de suivre conjointement un enseignement général et un enseignement musical.

Pour s'y trouver à l'aise, l'élève doit manifester une motivation certaine doublée de dispositions pour la musique. En second lieu, son niveau d'enseignement général devra être comparable à celui d'un enfant qui fréquente une classe traditionnelle de même niveau.

Par ailleurs, une bonne autonomie de l'enfant est souhaitable, ainsi qu'un intérêt de la famille pour son travail : l'entraînement d'un musicien étant quotidien, il faut encourager l'enfant, surtout lorsqu'il débute.

MODALITES D'INSCRIPTION ET SCOLARITE

► Disciplines enseignées dans ces classes

Piano, flûte à bec, flûte traversière, guitare, violon et violoncelle (exceptionnellement, le choix d'un autre instrument que ceux mentionnés peut être accepté après avis du Conservatoire et de l'Education nationale)

► Modalités d'inscription

Retirer un dossier d'inscription à l'école Billancourt à partir du 12 mars 2010.

► Admission

Pour les CE2 : entretien de motivation avec l'élève. Rencontre avec les professeurs des instruments choisis pour évaluer l'aptitude des élèves (position, concentration, rythme).

Pour les CM1 et CM2 : entretien de motivation avec l'élève. Evaluation de formation musicale correspondant respectivement à un contrôle de fin de 1^{ère} ou 2^e année de 1^{er} cycle de cette discipline et exécution instrumentale correspondant à 1 ou 2 années de travail à l'instrument (morceau au choix).

Une commission se réunira pour examiner les candidatures et la concordance des avis dans le domaine artistique et scolaire. L'avis définitif sera prononcé au vu des places disponibles dans la classe demandée.

► Enseignement

• Enseignement général à l'école

Les programmes et la progression sont les mêmes que pour les autres classes de même niveau, conformément aux programmes de l'Education nationale.

• Enseignement musical

Dispensé à l'école et au Conservatoire, l'enseignement est organisé pendant le temps scolaire (le transport vers le Conservatoire et le retour à l'école sont assurés par les cars de la municipalité).

| | | |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Classe de CE2 Horaires hebdomadaires | • Formation musicale | 2 cours de 45' |
| | • Atelier vocal (classe entière)..... | 1 cours de 1h |
| | • Cours d'instrument (cours individuel)..... | 1 cours de 30' |
| | (cours collectif)..... | 1 cours de 1h |
| | • Initiation au clavier..... (groupe de 3 ou 4 élèves à l'exception des pianistes) | 1 cours de 30' |

| | | |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------|
| Classe de CM1, CM2 Horaires hebdomadaires | • Formation musicale | 2 cours de 45' |
| | (en 1/2 groupe) : | |
| | • Cours d'instrument (cours individuel)..... | 1 cours de 30' |
| | (cours collectif)..... | 1 cours de 1h |
| | • Pratiques collectives vocale..... | 1 cours de 1h |
| orchestrale | 1 cours de 1h | |

L'achat des manuels et des fournitures nécessaires est à la charge des familles, ainsi que l'acquisition ou location de l'instrument choisi à la fin de l'année de CE2.

► Evaluations

Les élèves seront évalués au même titre que les élèves du cursus traditionnel (instrument et formation musicale).

A l'issue de ces évaluations, une décision de changement d'orientation peut être prise par le conseil de cycle de l'école auquel participent les professeurs du Conservatoire en charge de ces élèves.

► Débouchés

A l'issue des classes élémentaires à horaires aménagés, il est possible :

- de poursuivre ses études en classes à horaires aménagés au collège après avis favorable de la commission (circulaires 2002-165 du 02/08/02 et 2007-020 du 16/01/2007) si l'entrée en 6e est bien sûr acquise sur le plan scolaire et sous réserve de places disponibles.
- soit d'entrer au Conservatoire dans les classes à horaires traditionnels (modalités d'entrée définies par le règlement du Conservatoire), en fréquentant par ailleurs le collège de son choix.

DATES A RETENIR

| | |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion d'information : | Vendredi 12 mars 2010 à 19h à l'école Billancourt. |
| Entretien de motivation : | Jeudi 8 et vendredi 9 avril 2010 à l'école Billancourt. |
| Evaluation des aptitudes musicales : | Lundi 12 et mardi 13 avril 2010 au Conservatoire. <i>Une convocation vous sera adressée début avril 2010</i> |
| Date limite de retour des dossiers d'inscription : | Lundi 22 mars 2010 à 17h à l'école Billancourt |